



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 10 mai 2023

Présents : Messieurs, Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Robert RITTIMANN, Christian LABORDE, Fabrice SIMON

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

CHALLENGE U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres **doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites **par Footclubs**.

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**.

La fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 24H **accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation**. (Art.17 des règlements sportifs du district).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « N'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

Rappel concernant la participation au challenge U13 (art.5 du règlement sportif « compétitions U13 ») :

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F,
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U13F et U13
- Les joueuses ou joueurs de catégorie d'âge U12F et U12
- Les joueurs de catégorie d'âge U11 (maximum 3). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G de la F.F.F. pour participer aux rencontres. **En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des R.G de la F.F.F**

DEPARTEMENTAL 1

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
Poule A	6	25669661	Pessac Fc	2	Villenave Jeunesse	2	06/05/2023
Poule B	6	25733872	Cauderan Agja	1	Girondins Bordeaux	2	06/05/2023



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriels

- **ST. PESSACAIS U.C (500139)** du 9 mai 2023 : courriel concernant l'impossibilité de jouer le 17 mai à 16H contre le Bassin Arcachon Fc 2 (match 25688782) ne pouvant se jouer le 13 mai 2023
La Commission après consultation des 2 clubs fixe la date de la rencontre au mercredi 10 mai à 16H

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 mars 2023	B	25733866	MERIGNAC ARLAC FCE 2	514831	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 mars 2023	D	25690501	PESSAC FC 1	550999	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€

DEPARTEMENTAL 2

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	C	25691687	BOULIACAISE FC 1	505597	FMI transmise hors délai (Art.17) 05.05.23	42€
6 mai 2023	C	25670105	PESSAC ALOUETTE FC 1	590485	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	C	25670105	GJ CAZAUX LA TESTE 1	560926		

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

DEPARTEMENTAL 3

Courriels

- **ENT.S. MAZERES ROAILLAN (524232)** du 9 mai 2023 : courriel concernant l'impossibilité de se déplacer le 17 mai à 16H contre le Bassin Arcachon Fc 3 (match 25713842) ne pouvant se jouer le 13 mai 2023
La Commission décide compte tenu que ce match pourrait définir des équipes finalistes du championnat de Gironde de fixer la rencontre exceptionnellement le samedi 20 mai à 13H30. L'horaire peut être modifié en accord entre les 2 clubs.

DEPARTEMENTAL 4

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
B	5	25682148	La Brede Fc	3	Pessacais Stade Uc	2	29/04/2023
B	6	25682150	Pessacais Stade Uc	2	Apis Football	1	06/05/2023

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

DEPARTEMENTAL 5

Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
D	5	25689639	Pays Gascogne Fc	3	Bleuets Ent	1	29/04/2023

Courriels

- ATHLETIC 89 FC (560755)** du 6 mai 2023 : courriel concernant le non déroulement de son match contre St Emilionnais Fcg 3 (match 25691284)

La Commission prend note et déclare le forfait de Athletic 89 Fc 2 compte tenu du motif.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
6 mai 2023	B	25691284	ATHLETIC 89 FC 2	560755	Forfait sur 3 dernières rencontres	105€

**Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde*

DEPARTEMENTAL 6

Feuilles de matchs 25 mars 2023 non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
H	4	25682998	La Reole Gironde Fc	1	Coqs Rouges Bordeaux	3	25/03/2023

Feuilles de matchs 29 avril non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
J	5	25691701	Coteaux Libournais	3	Vallée Dordogne Fc	1	29/04/2023
N		25739055	Bordeaux Chantecler	2	Bruges Es	3	

Feuilles de matchs 6 mai non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 24H)

Niveau	Poule	Journée	Numéro match	Equipe recevant	Equipe	Equipe visiteuse	Equipe	Date de match
U13D6	Poule H	6	25683002	Montesquieu Fc	1	La Reole Gironde Fc	1	06/05/2023
U13D6	Poule I	6	25673084	Gaur. Peujard	1	Ambaresienne Es	3	06/05/2023
U13D6	Poule I	6	25733546	Pugnacaise As	1	St Andre Cubzac Fc	4	06/05/2023
U13D6	Poule J	6	25691704	Rive Droite 33 Fc	6	St Emilionnais Fcg	2	06/05/2023
U13D6	Poule M	6	25708445	Eysinaise Es	3	Arsac Le Pian Fc	2	06/05/2023



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2022/2023

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Courriels

- **US LEGE CAP-FERRET (552060)** du 9 mai 2023 : courriel concernant l'envoi de la feuille de match contre Cestas
La Commission vous demande d'être attentif lors de l'envoi et de l'adresser au bon destinataire en l'occurrence pour cette équipe au District de Gironde.
- **ATHLETIC 89 FC (560755)** du 6 mai 2023 : courriel concernant le non déroulement de son match contre Coteaux Libournais 3 (match 25673155)
La Commission prend note et déclare le forfait de Athletic 89 Fc 1 compte tenu du motif
- **US COUTRAS (513423)** du 6 mai 2023 : courriel concernant son forfait contre Gensac Montcaret As 2
La Commission prend note et déclare le forfait de Coutras Us 2.
- **HAILLAN FOOT 33 (560855)** du 9 mai 2023 : courriel concernant le match non joué contre Taillanaise du 6 mai 2023
La Commission prend note. Compte tenu du dysfonctionnement du logiciel des matchs la Commission valide le report au 10 mai à 17H.

Décisions administratives

Poule M	25708426	Bruges Es	4	Arsac Le Pian Fc	2	04/03/2023
---------	----------	-----------	---	------------------	---	------------

- **La Commission malgré diverses relances n'a jamais reçu la feuille de match demandée et aucune réponse des deux clubs.**
La Commission décide match perdu par pénalité aux 2 équipes (-1 point,0 but)

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
6 mai 2023	B	25734741	AUDENGE ES 1	505552	Feuille de match mal remplie/non conforme	10,50€
	B	25734743	LEGE CAP FERRET US 3	552060		
	B	25734743	CESTAS SAG 3	525228		
	K	25691300	ST DENIS DE PILE US 3	518025		
	K	25691300	ES DU FRONSADAIS 3	582752		
29 avril 2023	J	25673155	ATHLETIC 89 FC 1	560755	Forfait match	42€
6 mai 2023	K	25673189	COUTRAS US 2	513423	Forfait sur 3 dernières rencontres	105€
29 avril 2023	C	25689287	LORMONT US 3	509442	Feuille de match en retard (4.05)	42€
4 mars 2023	M	25708426	BRUGES ES 4	523443	Match perdu par pénalité	52,50€
	M	25708426	ARSAC LE PIAN	552034		

***Tarifs et Amendes 2022/2023 du district de la Gironde**

Amendes pour non envoi du constat d'échec

Rappel Art.17 du règlement sportif du district : [...] **Obligation de scanner la feuille de match et de l'adresser au district sous 24h accompagnée obligatoirement du formulaire « constat d'échec »** relatant le motif de non-utilisation.[...] En tout état de cause, le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera constaté par la Commission des compétitions du District et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité (formulaire constat d'échec FMI). **L'absence du formulaire est passible d'une amende.**

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
29 avril 2023	C	25689287	LORMONT US 3	509442	Constat d'échec non envoyé (Art.17)	40€
6 mai 2023	K	25691300	ST DENIS DE PILE US 3	518025		

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission